

Via [Sud éducation](#)

Ce communiqué a été publié le 13/05/2022

Le 13 mai 2022, tous les derniers résultats de l'admissibilité au concours de recrutement des professeur·es des écoles (CRPE) sont tombés et le bilan est sans appel : dans le premier degré comme dans le second degré, la dégradation des conditions de travail, la stagnation des salaires en dépit de l'inflation et le mépris ministériel découragent les candidat·es et vident les salles des concours.

Les chiffres parlent d'eux mêmes : dans l'académie de Créteil, pour 1079 postes offerts au concours, il n'y a que 521 personnes admissibles. Même si toutes ces personnes admissibles étaient finalement admises, le taux de recrutement serait de moins de 50 %.

Dans l'académie de Versailles, c'est encore pire avec 484 admissibles pour 1430 postes : seul un tiers des postes offerts au concours pourra donc être pourvu dans le meilleur des cas.

Si la situation n'est pas aussi catastrophique dans toutes les académies, l'état des lieux n'en demeure pas moins alarmant puisque, au total, si toutes les personnes admissibles dans toutes les académies étaient déclarées admises (ce qui est impossible), il manquerait 1730 postes au niveau national dans le premier degré. La seule solution, pour les académies, sera de recruter toutes les personnes sur les listes complémentaires puis de recruter à tour de bras des contractuel·les qui ne bénéficieront ni de la même formation ni des mêmes droits.

Pour SUD éducation, cet effondrement du recrutement est la conséquence directe du mauvais traitement infligé aux personnels de l'éducation depuis 5 ans. Face à cette crise, il faut un plan d'urgence à même de redonner envie de devenir enseignant·e.

SUD Éducation revendique :- une augmentation générale et conséquente des salaires- la titularisation sans condition de tous les professeur·es contractuel·les- le retour à un concours de recrutement à bac+3, suivi de 2 années de formation rémunérées et validées par l'attribution d'un Master pour toute·s les professeur·es des écoles.

	nombre de postes	nombre d'admissibles	taux d'admissibilité	nombre de postes susceptibles d'être effectivement pourvus
Aix-Marseille	395	499	126,33	395
Amiens	256	320	125,00	256
Besançon	124	178	143,55	124
Bordeaux	242	404	166,94	242
Caen	86	183	212,79	86
Clermont-Ferrand	78	157	201,28	78
Corse	20	38	190,00	20
Créteil	1079	521	48,29	521
Dijon	172	198	115,12	172
Grenoble	406	495	121,92	406
Guadeloupe	32	65	203,13	32

Guyane	172	105	61,05	105
Lille	535	910	170,09	535
Limoges	58	98	168,97	58
Lyon	470	668	142,13	470
Martinique	31	63	203,23	31
Mayotte	160	40	25,00	40
Montpellier	254	389	153,15	254
Nancy-Metz	264	310	117,42	264
Nantes	216	369	170,83	216
Nice	215	339	157,67	215
Orléans-Tours	272	422	155,15	272
Paris	219	180	82,19	180
Poitiers	133	300	225,56	133
Reims	154	200	129,87	154
Rennes	137	273	199,27	137
Réunion	153	250	163,40	153
Rouen	165	288	174,55	165
Strasbourg	149	291	195,30	149
Toulouse	246	560	227,64	246
Versailles	1430	484	33,85	484
Total	8323	9597	115,31	6593